



PROJET DE PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

Réunion virtuelle | 13 juillet 2021

1. Accueil et présentations

Le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants et en particulier à la Directrice Générale Charlina Vitcheva. Aucune excuse n'a été reçue et l'ordre du jour a été adopté.

2. Dialogue avec la Directrice Générale de la DG MARE, Charlina Vitcheva

Le Président a remercié Mme Vitcheva d'avoir accepté l'invitation du CC EOS et a donné un aperçu des problèmes que le Secrétariat a recueillis auprès des membres du ComEx et sur lesquels il serait utile d'entendre l'avis de la DG MARE :

- la communication de la DG MARE concernant les Possibilités de Pêche 2022 ;
- les conséquences du changement climatique sur la gestion des stocks et de la pêche ;
- la participation du CC EOS aux activités du Comité Spécialisé de la Pêche ;
- les espaces dédiés à la pêche et à sa production alimentaire, en lien avec les objectifs en matière d'Economie Bleue et de Biodiversité ;
- les conséquences de la révision du Règlement de Contrôle sur la production alimentaire et les importations de l'UE ;
- la mise en œuvre du FEAMPA et du RAB.

Mme Vitcheva a commencé par déclarer que la Commission se trouve actuellement dans une période très dynamique marquée par de nombreux processus en cours et de multiples nouvelles avancées. Elle a émis le souhait que cette discussion ainsi que la réunion Inter-CC du 15 juillet puissent contribuer à la rédaction du programme de travail du CC EOS dans un contexte actualisé. La Commission accorde une grande importance aux contributions des Conseils Consultatifs. Ces derniers sont essentiels pour la Commission, et Mme Vitcheva a tenu à remercier les membres pour l'excellent travail qu'ils accomplissent.

Se référant au COM(2021)279 de la DG MARE, Mme Vitcheva a souligné les progrès réalisés, en particulier sur deux aspects, à savoir la durabilité des activités de pêche de la flotte de l'UE et ses effets bénéfiques sur le plan socio-économique. Elle a également abordé la mise en œuvre de l'Obligation de Débarquement. Les progrès ont persisté dans tous les bassins maritimes, mais il reste encore du travail à faire dans l'ensemble des eaux communautaires. Des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment en Méditerranée et en mer Noire, où la mortalité par pêche reste environ deux fois supérieure au niveau durable. Cette situation a des répercussions sur l'ensemble du secteur de la pêche dans l'UE du fait de la perception du public. Il est nécessaire de travailler ensemble pour progresser partout de manière proportionnelle.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Une partie de l'évaluation de la Communication porte également sur les conséquences de la pandémie de COVID sur le secteur de la pêche, avec une baisse d'environ 17% de la valeur des débarquements. Dans ce contexte, les mesures prises par la Commission à travers les modifications du FEAMP ont permis d'apporter un soutien très rapide et les réactions du secteur sont globalement très positives quant à cette prompte réaction. Cette modification prévoit de réserver 136 millions d'euros à cet effet. Malgré la crise, la situation économique n'est pas aussi fortement perturbée que pour de nombreux autres secteurs. Mais surtout, la flotte européenne est restée rentable avec un bénéfice net d'environ 800 millions d'euros et une marge bénéficiaire nette de 14 %. Il y a bien sûr des différences entre les catégories de flotte et les différentes zones de pêche, mais dans l'ensemble, cela témoigne de la remarquable résistance du secteur et démontre vraisemblablement la pertinence des mesures politiques, ainsi que la durabilité des pêches gérées. Les mesures doivent être davantage renforcées pour permettre au secteur de la pêche d'être encore plus résistant.

En ce qui concerne l'Obligation de Débarquement, le degré de conformité n'est pas le meilleur possible et cela reste un problème. Des efforts supplémentaires sont nécessaires en termes de contrôle et d'application pour atteindre les objectifs de l'OD. Mme Vitcheva indique que les outils efficaces ont été identifiés, y compris la SEM. On sait également que d'autres mesures peuvent alourdir la charge administrative et ne seront pas suffisamment rentables pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'OD. Certains projets visant à accroître la sélectivité ont bien progressé. Un travail de fond a été réalisé, dans lequel les pêcheurs et le secteur eux-mêmes se sont engagés à utiliser des engins et des techniques de pêche plus économes, et à réduire les prises accessoires non désirées, de sorte que l'OD puisse fonctionner beaucoup mieux grâce à la sélectivité.

Cette Communication présente également les grandes lignes pour l'avenir, notamment en ce qui concerne les Possibilités de Pêche 2022. Dans l'Atlantique Nord-Est, les propositions viseront à poursuivre les efforts pour atteindre le RMD, soit un niveau d'ambition similaire à celui de l'année précédente. Cet objectif s'applique également aux stocks partagés avec des pays tiers, ce qui constitue la nouveauté de la Communication de cette année. Un grand nombre de stocks sont partagés avec des pays tiers et la Commission ne tient pas à réduire son niveau d'ambition à leur égard. Au vu des résultats obtenus en 2021, ces objectifs importants dans le cadre de la PCP peuvent également être atteints avec des pays tiers. La grande majorité des stocks dans les EOS sont partagés avec le Royaume-Uni, et il faudra continuer à travailler en coopération avec ce pays.

Les recommandations de l'ACC à ce sujet ne sont pas encore concrètes, mais elles fournissent néanmoins un cadre plus large et la Commission reste pleinement déterminée à atteindre le RMD. Si aucun avis sur le RMD n'est disponible, il convient de recourir à l'approche de précaution, que la Commission prend très au sérieux afin de suivre les meilleurs avis scientifiques. Les plans pluriannuels fournissent des indications qui tiennent compte des caractéristiques propres aux pêches mixtes, des problèmes de quotas limitants et des considérations socio-économiques, même si le RMD lui-même, en tant que concept, prend déjà en compte les considérations socio-économiques, dans la mesure où il constitue un équilibre durable qui peut garantir la viabilité et la rentabilité du secteur. La Commission fait donc preuve d'un niveau d'ambition très élevé et, pour l'instant, affiche une bonne entente avec le Royaume-Uni, mais il convient de redoubler d'efforts, car un seul exercice annuel ne suffit pas pour juger de l'avenir.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

La Stratégie en faveur de la Biodiversité se servira des outils juridiques européens existants dans le cadre de la PCP ainsi que de la législation environnementale en vigueur, et en développera de nouveaux, tels que des objectifs de restauration de la nature à caractère juridiquement contraignants. Pour ces derniers, la proposition législative sera présentée vers la fin de cette année, et nous attendons avec impatience de recevoir les contributions des CC en matière d'avis, d'information et d'analyse.

Pour la PCP, cela signifie la mise en œuvre et l'application de la législation existante, par exemple les Plans Pluriannuels et en particulier le nouveau Règlement sur les Mesures Techniques. La Commission présentera un rapport concernant la mise en œuvre de ce règlement au cours de l'été. À partir de ce rapport et d'une consultation ultérieure des parties prenantes, un plan d'action sera préparé au début de l'année prochaine. Mme Vitcheva a mentionné que le public est très sensible à ce sujet.

L'un des éléments les plus controversés de la Stratégie en faveur de la Biodiversité concerne l'engagement en faveur de la protection et de la gestion efficace d'au moins 30% des mers européennes. L'objectif des AMP devrait être atteint à l'échelle des régions marines de l'UE. Cela permet de renforcer la protection des habitats les plus sensibles, car les AMP visent les habitats et les espèces sensibles. La Commission est de plus en plus convaincue que cet objectif pourra être atteint à l'horizon 2030, car elle constate déjà que le nombre d'AMP a doublé au cours des cinq dernières années et que de nombreux États membres se sont déjà engagés à s'y conformer. Tout sera basé sur les meilleures données scientifiques disponibles et la contribution des CC sur des mesures équilibrées sera très importante et particulièrement appréciée. Il nous faut des mesures efficaces et qui soient bien adaptées, et la mise en œuvre d'un réseau cohérent. En outre, nous avons 10% d'aires intégralement protégées, dans lesquelles seule une activité limitée et strictement contrôlée devrait être autorisée. La Commission travaille actuellement avec des experts des EM ainsi qu'avec l'Agence européenne pour l'environnement à l'élaboration de critères plus précis. Ceux-ci seront traduits dans un document de recommandations pour la création de zones protégées supplémentaires, et serviront de base à une approche cohérente de la mise en œuvre des AMP, et notamment d'aires intégralement protégées. Dans ce domaine, la crédibilité est un enjeu important, et les pêcheurs semblent souvent adopter une approche défensive. Il faut s'attaquer à ce problème pour influencer l'opinion publique. La Commission, en tant que service de l'UE, de même que le Conseil Consultatif en tant que représentant des parties prenantes de l'industrie et des ONG, ont tous deux un rôle à jouer à ce niveau et doivent travailler ensemble sur ce sujet. Il est hors de question que nous soyons laxistes en ce qui concerne la Stratégie en faveur de la Biodiversité.

Le Changement Climatique est au cœur du Pacte Vert et constitue l'une des principales ambitions de toutes les institutions de l'UE et des EM. La Stratégie d'Adaptation récemment adoptée prend en compte la dimension océanique, y compris la pêche. Sur ce point, Mme Vitcheva a remercié le CC EOS pour l'avis complet relatif à la gestion des océans envoyé en mai dernier. Celui-ci apporte un aperçu détaillé des conséquences du changement climatique sur la pêche dans les EOS ainsi que des défis qui y sont liés. Le changement climatique dans les océans présente une menace réelle par rapport à la perturbation des écosystèmes, comme par exemple la réduction de la productivité, ou la modification de la distribution et de la composition des espèces. Malheureusement, les avis scientifiques clairs font encore défaut, et il n'y a pas de données ou de lien direct pour le moment. Il est donc très important de renforcer la capacité de résistance des écosystèmes marins en réduisant



la mortalité par pêche au moins à un niveau compatible avec le RMD et l'avis de précaution. Dans le même temps, il est important de s'engager dans une gestion de la pêche qui conduira à un puits de carbone bleu, étant donné que nous devons pouvoir compter sur la capacité de puits de carbone de l'océan, qui absorbe aujourd'hui 25 % du carbone, ce qui est une chose souvent oubliée. Une politique active est nécessaire pour atténuer le changement climatique. Cela va de pair avec le succès de la politique arctique actualisée. Si nous ne réussissons pas dans ce domaine, nous ne réussirons pas à atténuer le changement climatique.

La PCP dispose déjà d'outils pour lutter contre le changement climatique. L'atténuation et la prise en compte du changement climatique sont des sujets qui doivent être abordés dans le prochain rapport de la PCP, car des mesures et des analyses supplémentaires sont nécessaires. Ce rapport sera publié d'ici à la fin de l'année 2022. La Commission se penche sur deux aspects, à savoir : les conséquences du changement climatique sur l'activité de pêche ; et l'empreinte climatique du secteur de la pêche.

Le Règlement de Contrôle est toujours d'actualité, les deux co-législateurs ayant pris une décision. Le trilogue commence dès à présent. Il est indispensable de se préparer pour l'avenir et de comprendre qu'il s'agit également d'une question de responsabilité et de crédibilité. Le retour en arrière n'est pas envisageable, par exemple, il n'est pas possible de prétendre que la marge de tolérance peut être assouplie maintenant que nous disposons de meilleurs outils pour les données et les rapports. L'avis du CC sur la faisabilité de la mise en œuvre sera attendu.

Le FEAMPA entrera en vigueur cette semaine. Il contient beaucoup de nouveaux éléments. Les efforts doivent être intensifiés pour contribuer à la transition verte et numérique, à la modernisation du secteur, à l'augmentation de sa capacité de résistance et à sa pérennité. En ce qui concerne la pandémie, le nouveau cadre financier pluriannuel prévoit de nouvelles mesures liées aux situations de crise. Pour le moment, la Commission ne voit pas d'inconvénient majeur à poursuivre les mesures mises en place l'année dernière, mais un changement est possible à tout moment si une telle décision s'avère indispensable.

Le projet de Réserve d'Ajustement au Brexit avance très bien. Des recommandations ont été émises en mars au sujet des mesures conformes aux règles régissant les aides d'État destinées à limiter les effets et les conséquences du Brexit. La question de savoir de quelle manière ces mesures peuvent être utilisées devrait faire l'objet d'un effort commun.

En ce qui concerne le Brexit, il est essentiel que la très bonne coopération avec les États membres et le Royaume-Uni puisse durer, comme cela a été le cas lors du premier exercice annuel. Une première réunion du Comité Spécialisé de la Pêche est prévue pour le 20 juillet.

Mme Vitcheva a terminé en remerciant le CC EOS pour son très haut niveau d'implication et a exprimé son souhait de poursuivre un dialogue fructueux.

Sean O'Donoghue : En ce qui concerne le Brexit, l'ACC et le CSP, ainsi que les mesures techniques dans les deux domaines, le Royaume-Uni a publié une lettre unilatérale à ce sujet. Il semblerait que nous nous dirigeons vers des mesures techniques différentes en fonction de frontières imaginaires que les poissons ne reconnaissent pas. Il deviendrait impossible pour les pêcheurs de pêcher s'il existe deux régimes différents. Quelle assurance a-t-on que cela ne sera pas un problème à l'avenir ?



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Directrice générale Vitcheva : Notre politique est de maintenir notre régime aussi aligné que possible sur celui du Royaume-Uni. Il existe actuellement un véritable esprit de coopération avec le Royaume-Uni, mais nous devons être réalistes dans la mesure où le Royaume-Uni continuera à bénéficier de son autonomie réglementaire. L'ACC stipule clairement que chaque partie est libre d'introduire des mesures, mais que les parties doivent s'efforcer de travailler ensemble pour parvenir à un alignement, sans toutefois y être obligées. Le CSP constituera la structure de référence pour cette collaboration. Le premier exercice concernant les Possibilités de Pêche 2021 a été très compliqué. C'est une grande réussite que toutes les conditions spéciales fixées les années précédentes aient été plus ou moins maintenues. Cela n'est pas garanti pour la prochaine fois, et nous essaierons d'anticiper autant que possible toutes les mesures et tous les éléments cruciaux dans ces négociations afin d'éviter 4 mois supplémentaires de discussions, car cela n'est pas viable pour le cycle annuel. Les deux parties ont l'obligation d'informer l'autre partie le plus tôt possible, et avant le début de la mise en œuvre. Jusqu'à présent, nous sommes relativement rassurés de savoir que nous allons dans la même direction. Cependant, en mer Celtique, le Royaume-Uni a l'ambition d'avoir ses propres mesures. D'autre part, nous réfléchissons également à la possibilité de faire avancer certaines Recommandations Communes des EM qui ne sont pas du goût du Royaume-Uni, par exemple en ce qui concerne les coquilles Saint-Jacques dans la Manche. Nous mettrons en place un processus dans lequel les deux parties essaieront de prendre leurs propres initiatives, mais aussi de s'aligner l'une sur l'autre dans la mesure du possible. Ce n'est pas une situation exceptionnelle, car nous avons la même situation avec la Norvège et d'autres pays tiers.

Julien Lamothe : Il semble que l'on se concentre beaucoup sur les répercussions environnementales de la pêche par rapport à d'autres secteurs, sans prendre suffisamment en compte les aspects sociaux et les contributions apportées par le secteur des produits de la mer, en particulier en cette période de crise, par exemple en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Il semble que ce soit le bon moment pour créer un modèle spécifique permettant d'analyser l'impact sur l'alimentation afin d'atteindre la capacité de résistance que nous recherchons, ainsi que pour l'accès aux ressources alimentaires. Nous observons également le rôle du CC dans la gestion de la pêche face aux conséquences du Brexit. J'ai le sentiment qu'en tant que CC, nous constatons un manque d'implication de la Commission, nous rédigeons les avis mais nous avons de moins en moins de représentants de la Commission à nos réunions, ce qui à mon avis affaiblit notre contribution aux débats. Les CC ont également peu de moyens pour développer des avis adéquats basés sur des données scientifiques. Il y a un manque général de moyens et de ressources pour des études approfondies entre les différentes organisations et le CSTEP par exemple. Nous devons nous adapter au nouveau contexte, mais je ne suis pas sûr du rôle que joueront les CC.

La Directrice générale Vitcheva a fait part de son désaccord avec la déclaration sur l'implication de la Commission : Nous prenons vos recommandations très au sérieux tant qu'elles sont en accord avec la PCP. Nous avons entrepris de modifier l'Acte Délégué afin de faire des CC un forum plus représentatif et d'éliminer certains des obstacles identifiés par les membres et notamment les ONG. Le rôle des CC restera essentiel pour nous. Je me rendrai disponible pour d'autres réunions avec ce CC également.

Patrick Murphy : En ce qui concerne le RAB, les modifications des règles relatives aux aides d'Etat seront-elles introduites afin que l'industrie puisse avoir accès aux fonds ? Toutes les ambitions de la Commission relatives à la pêche sont cruciales, et nous devrions disposer de fonds pour relever tous



les défis auxquels le secteur est confronté, notamment le changement climatique et le déplacement des AMP.

Directrice générale Vitcheva : Pour ce qui est du régime des aides d'État, nous avons formulé des recommandations sur toutes les mesures possibles et qui peuvent être exigées dans le cadre de la RAB. Ce document a été transmis aux EM et peut être présenté au CC. L'exercice de programmation pour le FEAMPA est en cours de réalisation par les EM, et je vous suggère d'en informer vos circonscriptions pour qu'elles participent aux consultations dans leurs pays, car il s'agit d'une gestion très partagée. Il existe un degré de flexibilité beaucoup plus élevé concernant les types de mesures à inscrire dans le programme et à financer. Le changement climatique et la résistance font partie des principaux objectifs que nous voulons atteindre avec ce programme.

Le Président a remercié Mme Vitcheva pour sa précieuse contribution et sa participation.

ACTION : Le contenu de la déclaration de la DG ci-dessus sera pris en compte lors de la préparation des avis sur les différents sujets abordés.

3. Points d'action

a) Points d'action des dernières réunions du ComEx

12 mars 2021	
1	En juillet, le ComEx devra examiner la proposition visant à prévoir l'éventuelle poursuite des activités du CC EOS après l'Assemblée générale du mois de septembre 2021. Sujet à débattre au point 7 de l'ordre du jour d'aujourd'hui
2	Mettre en place un groupe de réflexion chargé de procéder à la révision du Règlement Intérieur, composé des membres suivants : le Président et les Vice-présidents du ComEx, les Présidents des GT et éventuellement un autre membre pour garantir une représentation équilibrée des EM. Le travail du groupe de réflexion s'est conclu par l'approbation des nouvelles RdP et des nouveaux Statuts.
3	Le Secrétariat doit organiser une réunion supplémentaire du ComEx avant le mois de juillet afin de discuter du travail réalisé par le groupe de réflexion. Fait, la réunion a eu lieu le 21 juin
4	Le Secrétariat doit examiner la proposition de numérisation du tableau de bord de la pêche Les évolutions concernant ce point seront abordées au point 5 de l'ordre du jour d'aujourd'hui.
5	Le Secrétariat doit contacter les membres en vue d'une utilisation optimale des fonds pour le travail du CC. Fait. Aucune suggestion spécifique n'a été reçue, mais la numérisation du tableau de bord de la pêche a été encouragée.
6	Le Secrétariat doit contacter les membres afin d'obtenir leur contribution à l'ordre du jour de la prochaine réunion inter-CC au mois de mai. Fait, la réunion Inter-CC a eu lieu le 5 mai. Les Q&R avec la COM sont disponibles dans les procès-verbaux et les présentations sur le site Internet du CC EOS.
21 juin 2021	
1	Présenter les Propositions 1 et 2 concernant la restructuration des Groupes de Travail à l'AG du 1er juillet.



	Fait lors de la réunion de l'AG du 1er juillet - pris en compte dans les nouveaux Statuts et Règles de Procédure.
2	Soumettre cette proposition de restructuration du ComEx à l'AG du 1er juillet.
	Fait lors de la réunion de l'AG du 1er juillet - inclus dans les nouveaux statuts et règles de procédure.
3	Soumettre la proposition de restructuration des titulaires de fonctions à l'AG du 1er juillet.
	Fait lors de la réunion de l'AG du 1er juillet - reflété dans les nouveaux statuts et le règlement intérieur.
4	Le Secrétariat transmettra le projet des Statuts du CC EOS 2021 aux membres de l'AG préalablement à la réunion du 1er juillet.
	Terminé
5	Le Secrétariat transmettra le projet de Règles de Procédure du CC EOS 2021 aux membres de l'AG préalablement à la réunion du 1er juillet.
	Terminé
6	Le Secrétariat fera parvenir à tous les membres une note de rappel et les nouveaux éléments concernant la nomination du Président du CC EOS.
	Terminé
7	Le Secrétariat va rédiger un nouvel article sur le renouvellement de la Présidence en tenant compte de la discussion précédente et le transmettre aux membres du ComEx dès que possible afin de recueillir leurs commentaires avant la fermeture des bureaux le 21 juin 2021.
	Fait - inclus dans les nouvelles Règles de Procédure.

b) Actions découlant des groupes de travail

Groupe de Travail Horizontal	
1	Préparer une demande écrite à la Commission concernant la procédure à respecter lorsque différents RMT sont en vigueur dans les eaux du Royaume-Uni et de l'UE et que des navires franchissent la ligne entre les deux.
2	Les membres doivent informer le Secrétariat de toute autre question sur la présentation d'aujourd'hui afin de l'inclure éventuellement dans la demande écrite susmentionnée.
3	Question (et réponse) concernant l'article 12 du plan pluriannuel pour la mer du Nord, à suivre au sein du GT3.
4	Mise en place du Groupe de Discussion sur l'Obligation de Débarquement pour préparer l'avis concernant les Opportunités de Pêche 2022, comme suggéré pendant la réunion.
5	Le Groupe de Discussion sur le Brexit a terminé son travail et remet le suivi du tableau de bord de la pêche au Secrétariat, tandis que les autres Groupes de Discussion continuent comme indiqué.
6	Le Secrétariat transmettra aux membres des informations sur les autres travaux en cours au sein du CC EOS (exploitation minière en eaux profondes, DCSMM et utilisation de la blockchain dans les chaînes d'approvisionnement de la pêche).
7	Les membres doivent envoyer au Secrétariat leurs questions/commentaires concernant la présentation sur la dimension sociale de la PCP, qui serviront de base au suivi et à une éventuelle préparation d'avis.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

8	Atelier PG ECON les 30 et 31 août, inscription avant le 20 juillet, les présidents des GT recherchent des experts - le Secrétariat assurera le suivi et transmettra les informations aux membres.
9	Le Secrétariat doit prévoir plus de temps pour la prochaine réunion du Groupe de Travail Horizontal en septembre.
GT1 OUEST DE L'ÉCOSSE	
1	Le CC EOS recommandera à la COM de demander au CIEM que des informations sur l'assurance qualité soient incluses dans la fiche d'avis pour chaque stock.
2	Le Secrétariat rédigera une lettre à la COM pour recommander que la question de l'identité du cabillaud 6a et du cabillaud de la mer du Nord soit résolue. Dans l'avis sur les Possibilités de Pêche, il faudra inclure un commentaire sur l'importance de l'information génétique pour le cabillaud 6a et de manière générale comme outil pour l'évaluation du CIEM.
3	Le Secrétariat rédigera une lettre à la COM pour que celle-ci demande au CIEM si les contraintes de TAC pour l'églefin en mer du Nord sont également liées à l'églefin 6a et, plus généralement, s'il existe des différences dans les pêches mixtes entre la mer du Nord et la zone 6.
4	Le CC EOS soumettra une question lors de l'évaluation comparative du CIEM pour le merlu cet automne concernant les fluctuations des taux de croissance entre les mâles et les femelles et l'impact que cela peut avoir sur le rendement (le Secrétariat contactera Jean-Marie Robert pour la formulation exacte).
GT2 MER CELTIQUE	
1	Le CC EOS recommandera à la Commission de demander au CIEM d'inclure des informations sur l'assurance qualité dans la fiche d'avis pour chaque stock.
2	Le CC EOS recommandera à la Commission de demander au CSTEP de procéder à une évaluation de l'utilisation de mailles de 100 mm par rapport à celles de 120 mm pour les filets maillants destinés à la pêche à l'églefin dans l'Irish Box.
3	Les membres enverront leurs commentaires au Secrétariat sur le nom du GT1+2 et enverront les nominations pour les nouveaux Président et Vice-Président, qui seront élus lors de la réunion de septembre.
GT3 MANCHE	
1	Le Groupe de Discussion sur le Bar sera rétabli. Le Secrétariat contactera l'ancien Président et les anciens membres pour organiser la première réunion et préparer les Termes de Référence.
2	Le Secrétariat rédigera une lettre à la COM demandant l'avis du CIEM en ce qui concerne la pêche à la mouche en Manche, y compris sur l'évolution de l'utilisation d'engins, une comparaison des LPUE/CPUE avec le chalut de fond, et une révision du statut des principales espèces hors quota.
3	Les membres du GT devront envoyer leurs nominations au Secrétariat pour l'élection d'un nouveau Président et Vice-Président lors de la réunion de septembre.
GT4 MER D'IRLANDE	
1	Le Secrétariat assurera le suivi avec la DG MARE de la lettre envoyée sur la fixation des TAC pour le cabillaud et l'églefin en mer d'Irlande.
2	Le Secrétariat assurera le suivi avec la DG MARE de la liste de questions relatives aux problèmes de contrôle en relation avec l'ACC.
3	Le Secrétariat contactera les experts du BIM pour présenter les résultats des essais de mesures visant à améliorer le stock de merlan lors de la réunion de septembre du GT4.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

4	Préparer une lettre à la COM sur l'urgence d'avoir une cohésion entre les mesures techniques de l'UE et du RU.
5	Le Secrétariat partagera le document avec les mesures techniques du Royaume-Uni et la comparaison avec les mesures existantes de l'UE faite par le GEM avec tous les membres du CC EOS.
6	Le CC EOS recommandera à la Commission de demander au CIEM d'inclure des informations sur l'assurance qualité dans la fiche d'avis pour chaque stock.
7	Le CC EOS recommandera à la Commission de demander au CIEM une réévaluation du stock d'églefin en mer d'Irlande après l'enquête menée à l'automne.
8	Le CC EOS recommandera à la COM d'inclure l'approche écosystémique dans le tableau des options de capture du CIEM.
9	Le Secrétariat contactera les membres des Autres Groupes d'Intérêt pour leur demander s'ils souhaiteraient se joindre au groupe.
10	Les membres du GT doivent envoyer leurs nominations au Secrétariat pour l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-Président lors de la réunion de septembre.

Pour le GTH, le Président ajoute les mises à jour reçues des différents GD :

- Le GD sur le Climat et l'Environnement prépare une réponse du CC EOS sur la consultation du FEAMPA sur les moteurs pour laquelle le Secrétariat a obtenu une extension du délai ;
- Le GD sur le Tourteau coopère avec le CCM et le CC pour la mer du Nord à la préparation d'un avis détaillé ;
- De même pour le GD sur les Raies, en association avec le CC pour la mer du Nord ;
- Le GD sur le Contrôle attend avec impatience les réunions qui seront organisées avec la COM et l'AIECP en septembre.
- Le GD sur le Brexit a remis son rapport final au GTH, laissant le soin au Secrétariat de travailler sur un tableau informatif de la zone du CC EOS.
- En ce qui concerne le GT3, le Président a demandé si le rétablissement du GD sur le Bar devait être abordé avec le CC pour la mer du Nord, étant un ancien membre du GD commun. En ce qui concerne la demande adressée à la Commission concernant l'évaluation du CIEM sur la pêche à la mouche, il souligne que ce point est également abordé dans le GEM EOS et que cela devrait être pris en considération. Geert Meun indique qu'une évaluation du nombre de navires par EM et de leur effort devrait être intégrée.

Par la suite, le ComEx a approuvé toutes les actions découlant des Groupes de Travail comme stipulé ci-dessus.

Président : Je demande au Secrétariat de planifier ces points d'action et de voir dans quelle mesure il est possible de les regrouper afin de limiter le nombre de communications / projets de documents à approuver par le ComEx, via procédure écrite.

Sean O'Donoghue : Dans l'avis du CC concernant l'avis scientifique du CIEM, le Cadre d'évaluation totale (TAF en anglais pour « Total Assessment Framework ») devrait être mentionné.

Président : Comme il en a été décidé lors de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire, c'est la dernière fois que les points d'action de cinq groupes de travail sont présentés. La nouvelle structure consiste en un Groupe de Travail Horizontal et trois groupes géographiques :



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

- GT1 Mer d'Irlande
- GT2 Mer Celtique et Ouest de l'Ecosse
- GT3 Manche

Des élections sont prévues pour les postes de Président et de Vice-Président de ces quatre Groupes de Travail. Un grand merci aux Présidents actuels.

ACTION : Le Secrétariat analysera les points d'action et identifiera ceux qui peuvent être regroupés et/ou inclus dans l'avis sur les Possibilités de Pêche 2022.

4. Avis du CC EOS sur les Possibilités de Pêche 2022

a. Calendrier : Une première réunion du Groupe de Discussion sur l'Obligation de Débarquement est prévue pour le 15 juillet, suivie d'une seconde réunion entre le 26 et le 30 juillet. Le projet d'avis peut être finalisé par procédure électronique si nécessaire. Le projet d'avis final doit être envoyé au GTH au plus tard le 10 août. Une fois que le GTH aura examiné le document, celui-ci sera envoyé au ComEx pour approbation au plus tard le 20 août. La date limite d'approbation par le ComEx est fixée au 30 août.

b. Projet d'avis résultant des discussions au sein des GT : le projet comprendra les points soulevés lors des réunions des GT au début du mois.

5. Élaboration du tableau du CC EOS (Secrétariat)

Veuillez également consulter la présentation disponible en ligne [ici](#).

a) Version papier : Le Secrétariat est en train de finaliser les traductions pour la version papier du tableau, après quoi le tableau sera imprimé et transmis aux membres du CC EOS, si possible dans le courant de l'été.

b) Version en ligne : Le projet s'inspire de deux exemples disponibles en ligne par le BIM et l'ILVO. Comme il s'agit d'un projet coûteux, il est essentiel de déterminer les détails et de définir ce qui est le plus utile pour les membres. Ainsi, le Secrétariat souhaite qu'une étude exploratoire soit réalisée, au cours de laquelle tous les membres seraient contactés afin de recueillir leurs opinions et commentaires quant aux données à inclure. Les résultats de cette étude exploratoire sont les suivants :

- a) Une liste précise de critères à inclure dans une application SIG basée sur les réponses des membres du CC EOS.
- b) Une vue d'ensemble claire de la disponibilité des données (sources, formats, etc.), des besoins de conversion de données supplémentaires et des possibilités de coopération avec les fournisseurs de SIG en ligne existants.
- c) Possibilité de liens avec d'autres Conseils Consultatifs à inclure.
- d) Estimation du coût final de l'élaboration du projet
- e) Estimation du coût de maintenance du projet



ACTION : Les membres sont encouragés à consulter les sites suivants :

<http://www.fisheriesmanagementchart.ie/> et <https://www.geofish.be/> afin de vérifier ces applications et d'identifier les caractéristiques et les outils qui seraient les plus utiles à inclure dans une application du CC EOS.

5. Points d'information (Secrétariat)

a. Actualisation de la structure du Secrétariat : Un licenciement a eu lieu au sein du Secrétariat, car il a été établi qu'il n'y avait pas assez de travail pour poursuivre le rôle d'assistant exécutif en charge des finances et de l'administration. Les responsabilités correspondantes ont été redistribuées et le Secrétariat examine la possibilité de créer un nouveau rôle technique à partir de janvier 2022.

Patrick Murphy : Le Secrétariat peut-il transmettre mes remerciements à Monica pour son travail au sein du Secrétariat et lui souhaiter le meilleur dans ses projets futurs.

b. Situation budgétaire pour l'année 16 : voir la présentation [en ligne](#).

c. Rapport sur le programme de travail pour l'année 16 : voir la présentation [en ligne](#).

d. Demande de subvention pour l'année 17 : voir la présentation [en ligne](#).

Le budget et le programme de travail proposés pour l'année 17 ont été pré-approuvés pour présentation à la Commission dans le cadre de la demande de subvention.

ACTION : Le Secrétariat transmettra la demande de subvention pour l'année 17.

Le Secrétariat a identifié plusieurs points en relation avec la CC EOS ayant une garantie limitée. Afin de tenir tous les membres complètement informés des exigences de la loi irlandaise sur les sociétés pour une société à garantie limitée, le Secrétariat organisera une présentation détaillée pour la réunion de l'Assemblée générale en septembre 2021.

ACTION : Le Secrétariat inclura une présentation complète des exigences de la loi irlandaise sur les sociétés dans l'ordre du jour de l'AG de septembre.

6. Élections du ComEx (Secrétariat)

La nouvelle structure du ComEx et les procédures d'élection mises à jour sont contenues dans les nouvelles Règles de Procédure du CC EOS (lien) qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale extraordinaire le 1er juillet. Le Secrétariat a diffusé l'appel à candidatures à tous les membres du CC EOS le 6 juillet. Toutes les candidatures doivent être présentées avant la fermeture des bureaux le 6 août. Si le Secrétariat reçoit plus de candidatures que de postes disponibles, les collègues respectifs devront discuter en interne de la manière d'attribuer les postes avant la prochaine réunion du ComEx en septembre.

Johnny Woodlock : Le CC a-t-il reçu des candidatures de nouveaux membres ?



Secrétariat : Suite à l'approbation de la mise à jour des Règles de Procédure et des Statuts, le Secrétariat a contacté les ONG qui sont parties à la fin du dernier exercice financier, leur a fourni de nouvelles informations, les a invitées à participer à cette réunion du Comité Exécutif et leur a demandé si elles souhaitaient se réinscrire à l'avenir. Nous n'avons reçu aucune réponse positive jusqu'à présent. Nous aimerions encourager tous les membres à faire part au Secrétariat de leurs suggestions concernant les nouveaux membres ou leur demander directement de nous contacter s'ils souhaitent rejoindre le CC EOS. Nous perdons en fait un membre pour l'année prochaine, l'IFO a décidé de ne pas revenir, son représentant John Lynch ayant repris la représentation de l'IS&EFPO après le décès d'Hugo Boyle.

7. Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

1	Le contenu de la déclaration de la DG ci-dessus sera pris en compte lors de la préparation des avis sur les différents sujets abordés.
2	Le Secrétariat analysera les points d'action et identifiera ceux qui peuvent être regroupés et/ou inclus dans l'avis sur les Possibilités de Pêche 2022.
3	Les membres sont encouragés à consulter les sites suivants : http://www.fisheriesmanagementchart.ie/ et https://www.geofish.be/ afin de vérifier ces applications et d'identifier les caractéristiques et les outils qui seraient les plus utiles à inclure dans une application du CC EOS.
4	Le Secrétariat transmettra la demande de subvention pour l'année 17.
5	Le Secrétariat inclura une présentation complète des exigences de la loi irlandaise sur les sociétés dans l'ordre du jour de l'AG de septembre.

Le Président a remercié tous les participants et a clôturé la réunion.

Participants

Membres du ComEx du CC EOS	
Emiel Brouckaert (Chair)	Rederscentrale
Bruno Dachicourt	ETF
Purificación Fernández	ANASOL
Julien Lamothe	ANOP
Stavroula Kremmydiotou	EBCD
Geert Meun	VisNed
Patrick Murphy	IS&WFPO
Sean O'Donoghue	KFO
Johnny Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Observateurs du CC EOS	
José Beltran	OPP-Lugo
Hugo González	Cooperativa Armadores Pesca Vigo (ARVI)_ANASOL
Gérald Hussenot	Blue Fish



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Emmanuel Kelberine	
Franck Le Barzic	COBRENORD
John Lynch	IS&EFPO
Luis Francisco Marin	OPPAO
Llibori Martinez Latorre	IFSUA
Jérémie Souben	FEDOPA
Experts et Observateurs	
Pascale Colson	DG MARE
Mael Le Drast	DG MARE
Dominic Rihan	BIM
Charlina Vitcheva	Director-General DG MARE
CC EOS Secrétariat	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary